

29^e Congrès de la SMSM

Eléments de Discours

De Monsieur El Houcine Louardi,

Ministre de la Santé du Maroc

Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre National des
Médecins,

Monsieur le Président de la Société Marocaine des Sciences Médicales
Honorable assistance

Mesdames et Messieurs, Chers confrères

Je suis très heureux de participer avec vous à cette rencontre scientifique qui coïncide avec la 29^{ème} édition de votre congrès et j'en profite pour vous féliciter à la fois pour les efforts que vous ne cessez de déployer pour vous acquitter de vos missions d'information et de sensibilisation mais aussi et surtout de la pertinence des thématiques retenues pour ce congrès et qui se rapportent à l'accès aux médicaments, à la sécurité des patients et aux recommandations de bonne pratique.

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, ces dernières années, les médicaments ont fait l'objet d'une réelle polémique plus par rapport à leur accessibilité financière, en comparaison avec le pouvoir d'achat de nos concitoyens, que par rapport à leur disponibilité sur le marché national.

Plusieurs rapports ont été publiés dans ce sens notamment ceux de :

- l'enquête de l'Organisation Mondiale de la Santé réalisée sur les prix des médicaments en 2004,
- la mission parlementaire sur les prix des médicaments en novembre 2009,
- le rapport de l'Association Marocain de l'Industrie Pharmaceutique
- et le rapport du conseil de la concurrence sur la concurrentiabilité du secteur pharmaceutique au Maroc,
- sans oublier bien sûr, l'étude commanditée par le Ministère de la Santé et réalisée en collaboration avec l'Agence Nationale d'Assurance Maladie.

Tous ces rapports ont jugé que le médicament au Maroc est cher et son marché a besoin d'être mieux régulé.

Il y a quelques années déjà, l'OMS a pointer le problème qui existe dans les procédures de fixation des prix, réglementées depuis les années soixante et qui n'ont jamais été révisées jusqu'à ce jour. En effet, l'anachronisme, la disparité et l'inadéquation de ce cadre juridique expliquent le dysfonctionnement et l'incohérence qui caractérisent les prix des médicaments au Maroc, ce qui les rend financièrement inaccessibles surtout pour ceux destinées aux affections de longues durée et les affections lourdes et couteuses.

D'un autre côté, ces mêmes rapports ont conclu à une faible consommation en médicaments génériques avec un taux de pénétration ne dépassant pas 30%. Ce qui accentue encore plus le problème d'inaccessibilité aux médicaments.

Mesdames et Messieurs,

Conscient de l'importance de l'accessibilité aux médicaments et de ses répercussions sur la satisfaction des patients et sur la qualité de leur prise en charge, Le Ministère de la Santé en a fait une de ces priorités d'action.

La déclaration du gouvernement lui a réservé une place importante notamment pour la population démunie au travers de la mise en place d'une politique nationale des médicaments.

La stratégie que nous allons adopter vise les actions suivantes :

- instaurer un nouveau système de fixation des prix du médicament,
- instaurer des mécanismes pour protéger les médicaments essentiels et de très grande utilité pour la population.
- investir dans le médicament générique en adoptant une démarche formative par le biais des facultés de médecine et de pharmacie, et par le biais de la formation continue au profit des prescripteurs.
- mettre en place et revoir les mécanismes réglementaires qui permettent d'ajuster la politique de remboursement dans le cadre de l'assurance maladie.
- promouvoir la rationalisation de la consommation de médicaments du citoyen par une information correcte et transparente.
- Mettre en place d'un observatoire national du médicament et de la pharmacie.

D'autres actions sont également entreprises pour favoriser cette accessibilité dans les structures de soins relevant du Ministère de la Santé, il s'agit notamment de :

- La révision de la liste nationale des médicaments essentiels eu égard à la 17^e liste de l'OMS récemment rendue publique ;
- La révision du système d'approvisionnement en médicaments ;
- La normalisation de la nomenclature des dispositifs médicaux couteux, implants et prothèses ;
- Et la mise en place de budgets sécurisés spécifique aux dispositifs médicaux couteux et les affections de longue durée.

Mesdames et Messieurs

Comme vous le savez, les interventions en matière de santé doivent profiter aux patients, mais elles peuvent aussi leur nuire. L'association complexe de procédés, de technologies et d'interactions humaines qui constitue le système moderne de prestations de soins de santé peut comporter des manifestations indésirables.

Reléguée pendant plusieurs décennies en arrière-plan des soucis de la communauté internationale et des pouvoirs publics, la sécurité des patients reprend le devant de la scène. Ce qui montre d'ailleurs que votre congrès accompagne bien les défis mondiaux en matière de santé.

Mesdames et messieurs

Depuis la publication en 1999 de l'ouvrage américain « l'erreur est humaine », qui met de l'avant l'ampleur des événements indésirables liés aux soins aux USA, tous les pays occidentaux ont engagés des études pour documenter ce phénomène. Les résultats étaient surprenants et ont montré que les événements indésirables liés aux soins sont fréquents, graves et coûteux. C'est ce qui a conduit l'OMS à les considérer comme un problème de santé publique majeur et a poussé ses Etats Membres à adopter en 2002 une résolution relative à la sécurité des patients.

En 2004, l'OMS a mis en place une alliance mondiale pour la sécurité des patients en vue d'accompagner la lutte contre ce phénomène qui va à l'encontre du principe de la médecine Hippocratique « avant tout ne pas nuire ».

Mesdames et Messieurs

Le Maroc se situe parmi les rares pays qui se sont intéressés à documenter ce phénomène. En effet, avec l'appui de l'OMS, nous avons pu réaliser deux études dans ce sens, la première aux CHU de Rabat et de Fès et la seconde dans des hôpitaux non universitaires. Leurs résultats, qui vous ont été présentés en primeur aujourd'hui, montrent que :

- 14,8% des admissions nos hôpitaux universitaires sont associés à un événement indésirable,
- 23 % de ces événements indésirables causent une incapacité permanente,

- Les spécialités les plus génératrices des événements indésirables sont l'obstétrique, la chirurgie digestive et la neurochirurgie.

Si ces résultats sont comparables aux autres pays, le problème reste entier d'autant plus que **86% de ces événements indésirables sont évitables** et les facteurs contributifs sont à notre portée puisqu'il s'agit essentiellement du manque de formation continue du personnel, de la non-adhésion aux protocoles et standards de bonnes pratiques et la communication inadéquate entre les professionnels de la santé.

Mesdames et Messieurs

La sécurité est un principe fondamental des soins et une composante essentielle de la gestion de la qualité. Son amélioration suppose un effort systémique complexe et un large éventail de mesures que l'OMS a regroupé en 09 recommandations connues sous le nom « *les solutions de l'OMS pour la sécurité des patients* ».

Nous allons nous inscrire dans cette démarche et procéder à l'introduction progressive de ces solutions en commençant par la lutte contre les infections nosocomiales et la sécurité chirurgicale.

Mesdames et Messieurs

La promotion des recommandations de bonne pratique, objet de l'une de vos principales tables rondes, constitue une solution aussi bien pour rationaliser l'utilisation des médicaments que pour assurer la sécurité des patients.

Au Maroc, nous avons pu mettre en place une alliance unique pour les élaborer les mettre en place. Cette alliance qui regroupe le Ministère de la Santé, l'ANAM, le Conseil de l'Ordre des médecins et votre société, nous a permis de disposer des premières recommandations de bonne pratique au Maroc. Une dynamique positive a été créée dans le milieu médical pour aller de l'avant dans cette voie et tirer la médecine marocaine vers l'excellence. Je vous demande toutefois d'associer les facultés de médecine dans cette dynamique, vu leur rôle dans la diffusion et la promotion de ces recommandations.

Mesdames et messieurs,

La discussion de ces trois thématiques survient à un moment où le Maroc dispose d'une nouvelle constitution qui consacre le droit d'accès aux soins comme un droit humain fondamental. Et ce droit constitutionnel comprend le droit d'accéder aux médicaments à un prix abordable, le droit à une sécurité des patients lorsqu'ils se livrent aux médecins à la recherche des soins et le droit à des prescriptions médicales fondées sur les évidences scientifiques.

Je ne doute pas de votre engagement et celui de tous les professionnels de la santé pour être au rendez-vous avec ces changements porteurs d'espoir pour notre pays, nos patients et notre profession.

Je ne saurais terminer mon allocution sans souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants à ce congrès et Je souhaite plein succès à vos travaux.